



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020, a adopté le règlement numéro 941-2020 concernant les animaux.

Le règlement numéro 941-2020 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) J0V 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

En raison de la COVID-19, le bureau municipal est ouvert sur rendez-vous seulement.

Le règlement numéro 941-2020 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 22 juillet 2020.

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 juillet 2020 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juillet 2020.

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière